



LICENCIEMENT ET TRAVAILLEUR INDEPENDANT

Par **LENAKLOC**, le **07/04/2015** à **16:03**

Bonjour, rnje suis actuellement en CDI dans une entreprise qui va malheureusement devoir me licencier en juin prochain pour raison économique. nous comptons effectuer un licenciement par rupture conventionnelle. rnMon salaire dans cet emploi étant faible, j'ai en parallèle commencé une activité d'agent commercial (statut d'indépendant) qui ne me rapporte pas beaucoup mais qui me permet aussi d'apprendre un autre métier. rnDe plus, titulaire d'un BTS Biochimie, je suis capable de reprendre un emploi dans cette branche mais par sur le département de La Réunion. rnC'est pourquoi j'ai décidé de partir sur Toulouse en septembre prochain. rnrnPour se faire, je souhaiterais savoir plusieurs choses: rn- ai-je droit au chômage en ayant un statut d'indépendant? rn- ai-je droit à l'aide à la mobilité ? rn- si oui, à quoi correspond t elle? rnrnDans l'attente de vous lire. rnrnbien cordialement. rnrnL2éna.